

**GROUPE SUIVI BUDGETAIRE
DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE**

DPBEB, Gestion 2021

ASPIRATIONS, PREOCCUPATIONS ET REQUETES PRIORITAIRES DE LA SOCIETE CIVILE POUR LE BUDGET 2021

« Ne laisser personne de côté »



Février 2020

Introduction

Si l'année 2020 amorce la dernière décennie de mise en œuvre des objectifs de développement durable ; l'année 2021 est celle de l'arrivée à terme du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) et du Programme de Croissance et de Développement Durable (PC2D).

En sacrifiant à cette traditionnelle rencontre annuelle avec la DGAE, SOCIAL WATCH BENIN et ALCRER tiennent à renouveler leur remerciement aux autorités du Ministère de l'Economie et des Finances pour l'invitation qui leur est adressée pour exprimer les aspirations, préoccupations et requêtes prioritaires de la société civile dans le cadre de l'élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), gestion 2021.

Notre contribution est le fruit d'une consultation des acteurs de nos Groupes Thématiques (Education, Santé, Cadre de vie, Eau, Protection sociale, Infrastructures, etc.) et des Cellules de Participation Citoyenne (CPC) existantes dans toutes les communes du Bénin.

Le présent document tourne autour de trois points majeurs.

- Les aspirations de la société civile pour le Budget 2021,
- Quelques préoccupations de la société civile,
- Les requêtes prioritaires de la société civile pour le Budget 2021.

1. Aspirations de la société civile pour le Budget 2021

▪ Aspiration à une Croissance inclusive

Nos organisations se réjouissent des données prometteuses de l'économie béninoise et espèrent que cette croissance rapide affichée par l'économie béninoise se maintiendra et ne sera pas sans incidence sur le bien-être des populations béninoises. La croissance économique affichée par le Bénin (6,1 %), le plaçant parmi les dix pays à croissance rapide du monde et les six de l'Afrique est le fruit des nombreuses réformes et de mesures prises par le gouvernement ; notamment la proactivité du gouvernement qui a su trouver des mesures idoines pour ne pas subir le choc que représente la fermeture depuis Aout 2019 de la frontière nigériane pour l'économie béninoise. En effet, notre économie dépend fortement du commerce informel, de la réexportation et du transit avec le Nigéria (estimé à environ 20 % du Pib) ainsi que de l'agriculture. Selon le rapport sur la politique monétaire dans l'UEMOA de décembre 2019, le Produit intérieur brut du Bénin a évolué ; enregistrant une croissance de 7,3 % au premier trimestre, il est passé à 7,6 % au deuxième trimestre et au troisième trimestre.

Nos organisations voudraient donc s'inscrire dans cette dynamique optimiste pour l'atteinte d'un taux de croissance de plus de 8% en 2020 qui nous conduira au taux 9,1% et pourquoi pas

9,2% en 2021 ; plus tôt qu'en 2022 comme prévu par le DPBEP 2020-2022.

Graphique 2 : Evolution du taux de croissance des scénarii de 2016 à 2021



Source : Rapport sur les performances économiques et financières et les progrès dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles 2016- 2017, p. 107

- ❖ Au regard donc de cette situation, notre aspiration est celle d'une soutenabilité de la croissance en 2021 qui devra être ***inclusive et ne laisser personne de côté***. Pour cela, les paramètres tels que, le **chômage, la précarité des emplois et des revenus, la pauvreté multidimensionnelle** notamment chez les enfants qui représentent plus de 50% de la population, l'accès **aux infrastructures économiques, l'accès à l'éducation de qualité pour tous, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, l'accès à la santé, à l'énergie, les possibilités d'éducation alternatives pour les enfants hors de l'école et à la protection sociale**, sans distinction doivent être pris en compte.

▪ **Aspiration à un endettement maîtrisé**

L'analyse de viabilité de la dette réalisée sur la base des principales hypothèses du cadrage macroéconomique du scénario central du PC2D, montre que tous les ratios de solvabilité et de liquidité demeureraient en dessous de leurs seuils respectifs.

Le ratio de la Valeur Actuelle de la dette publique rapportée au PIB ne dépasserait pas son seuil de référence de 56% sur la période (2017-2021). Toutefois, **il ressort une certaine pression du service de la dette sur les finances publiques à court et à moyen termes** caractérisée par une hausse du ratio service de 30,6% en 2017 à 47,0% en 2018 et 39,58% en 2020.

Tableau n°5 : Evolution des indicateurs de viabilité de la dette intérieure

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
VA dette publique / PIB (%)	48,5	52,5	51,3	51,1	49,9	47,8
VA dette intérieure/PIB (%)	33,8	37,0	35,5	35,3	34,3	32,2
VA dette publique/RECETTES (%)	189,3 0	204,8 3	199,2 7	186,8 8	180,4 5	161,3 1
SERVICE dette publique/RECETTES (%)	30,6	47,01	45,98	39,58	39,65	35,27

Source : Rapport sur les performances économiques et financières et les progrès dans la mise en œuvre des stratégies sectorielles 2016- 2017, p. 1

- ❖ La dette intérieure demeurerait la principale source qui engendrerait **un risque de refinancement** au niveau de la dette publique.
- ❖ Par ailleurs, nous devons éviter à notre pays, surtout avec les projets phares du PAG que **la charge d'intérêt**, en lien avec le niveau de l'endettement, **devienne importante** au point où le respect du critère de convergence de la soutenabilité de la dette pourra devenir en 2021 **problématique**.
- **Aspiration à l'information sur la monnaie ECO, les modalités de sa mise en circulation et au maintien du respect des critères de convergence par le Bénin**

Adopté par les Chefs d'Etat en juin 2019, la monnaie unique de la CEDEAO, ECO connaîtra sa mise en circulation en 2020. Cette monnaie, prévue pour remplacer le franc CFA auquel les populations de l'espace UEMOA ont été habituées depuis des décennies suscite beaucoup de remous dans l'opinion publique régionale comme entre les Etats. D'après les propos de notre Ministre des finances, le Bénin est prêt pour la mise en circulation de la monnaie unique de la CEDEAO en 2020, à travers le respect de l'ensemble des critères de convergence spécifiquement le déficit budgétaire et l'inflation.

Nos organisations se réjouissent de cette mise en condition du Bénin pour la mise en circulation de l'ECO et invite le gouvernement à poursuivre des efforts pour respecter le programme pluriannuel de convergence pour la période 2020-2024

- ❖ Notre aspiration est celle d'information de la population sur la nouvelle monnaie ECO, les modalités de sa mise en circulation par le Bénin et la mise à disposition du programme pluriannuel de convergence pour en assurer le suivi par les organisations de la société civile.

2. Autres préoccupations de la société civile

Nos organisations demeurent préoccupées par les insuffisances en matière de sincérité, de régularité et de crédibilité budgétaires comme l'ont relevé les Rapport d'Exécution de la Loi des Finances (RELF) gestions 2017 et 2018 de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême.

❖ Nous sommes préoccupés par la correction de ces insuffisances dans la gestion des lois de finances à venir. Il s'agit :

- ***des prévisions de dépenses qui sont peu crédibles***. Le taux global d'exécution des dépenses du budget général, gestion 2017 est de 57% (contre 80% en 2016), en deçà du minimum de 95% requis par le critère de crédibilité. La faiblesse de ce taux d'exécution est imputable en grande partie, comme les années antérieures, aux dépenses en capital qui affichent un niveau d'exécution très faible passant de 42% en 2016 à 23% en 2017. En 2018, les amortissements dettes banques locales, les autres charges de trésorerie ont été réalisées respectivement pour 300,26% et 285,78% posant ainsi la récurrente question de la crédibilité dans les prévisions budgétaires.
- ***Insuffisance de fiabilité dans les prévisions de dépenses publiques***. Selon les critères du cadre d'évaluation de la gestion des Finances Publiques PEFA, hormis les dettes publiques et les dépenses exécutées sur ressources extérieures, un écart de plus ou moins de 5% entre l'exécution des dépenses et les prévisions initiales traduit une fiabilité des prévisions budgétaires.

Les observations de la Chambre des comptes relatives à la fiabilité montrent un faible arrimage de la budgétisation des dépenses avec le contenu du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel (DPBEP). En effet, l'évolution de l'exécution des dépenses du budget général (hors dépenses en capital sur ressources extérieures) en 2018 tirés du CGAF¹ 2018 a montré que les dépenses en capital sont restées en deçà de la norme du minimum de 95% requis par le critère de fiabilité (81% en 2018 contre 31% en 2017).

- ***L'Inscription inappropriée des opérations d'institutions étatiques dotées de personnalité morale et d'autonomie (Fonds Routier, de la CAA et de l'ANDF) au budget de l'Etat***. Dans le CGAF et le PLR 2018, les recettes du FR, de la CAA et de

¹ Compte Général de l'Administration des Finances

l'ANDF sont inscrites au titre des recettes des régies au sein du Budget général et par conséquent figurent au budget de l'Etat. En ce qui concerne les dépenses desdites entités aucun élément ne permet de savoir si elles figurent ou pas dans les dépenses du budget de l'Etat telles qu'arrêtées. Les trois entités étant respectivement dotées d'une personnalité morale distincte de celle de l'Etat, leurs recettes et dépenses ne devraient en principe pas être imputées au budget de l'Etat, sauf s'il s'agit d'opérations effectuées pour le compte de l'Etat.

- ***La non mise en œuvre de la budgétisation et du pilotage par la performance des dépenses telles que prévue par la LOLF.*** L'inscription de la programmation et de l'exécution budgétaire dans une démarche de performance était l'une des principales ambitions de la LOLF de 2013, afin de passer d'une logique de moyens à une culture de résultats. En clair, au regard des documents de reddition de comptes reçus par la Juridiction financière au titre de la gestion 2018, la budgétisation et le pilotage par la performance des dépenses publiques, enjeu majeur de la réforme de la législation financière de 2013 impulsée par l'UEMOA à travers son cadre harmonisé des finances publiques de 2009 n'est pas effective bien que les textes internalisés soient déjà pris.

3. Requêtes prioritaires de la société civile pour 2021

Dans le cadre du budget 2021, nous espérons une présentation plus désagrégée des budgets sectoriels et la mise en exergue des DSP afin de permettre à la société civile un meilleur suivi du budget et des actions entreprises par le gouvernement. Notamment :

- ***Une exécution de 100% des dépenses sociales prioritaires***

Pour protéger les lignes sociales liées à la réduction de la pauvreté et bénéficier d'importants appuis budgétaires des PTF le Bénin s'est engagé, dans les programmes conclus avec le FMI, d'exécuter à 100% base ordonnancement une catégorie de dépense dénommée "Dépenses Sociales Prioritaires". Mais de la mise en œuvre du programme des Dépenses Sociales Prioritaires, il se dégage, par rapport à l'engagement d'exécution à 100% des DSP, des résultats mitigés d'une année à une autre et au sein d'un même ministère ce qui n'est pas de nature à favoriser la satisfaction des besoins vitaux des populations et à leur offrir l'accès à des services publics.

- ***L'inscription de l'ARCH comme un PIP et la traçabilité des lignes budgétaires allouées***

Le projet d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain est l'un des projets phare du gouvernement sur le plan social mais le suivi de son exécution financière se

trouve compliqué par l'absence de lignes budgétaires dans le budget du ministère ayant son ancrage institutionnel.

▪ **Dans le secteur de l'éducation**

i. Financement de l'éducation alternative

Définir comme un axe stratégique du DPPD 2020-2022 du MEMP, la prise en charge des enfants déscolarisés et non scolarisés est une urgence nationale pour plus de 30% d'enfants de 5-17 ans hors de l'école. Il y a donc lieu d'allouer des ressources pour financer l'éducation alternative afin de permettre aux enfants d'avoir les mêmes chances à l'âge adulte et d'atteindre le taux de récupération de 60% d'enfants de 10 à 17 ans dans les programmes de cours accélérés en 2021.

Toutes les actions menées ont été financées sur les ressources extérieures de Partenaires Techniques Financiers et des Organisations Non Gouvernementales qui n'ont pas été retracées dans les documents budgétaires.

Aucun financement n'a été alloué en 2020 au profit des alternatives éducatives, même pas de quoi assurer le suivi des activités dans les centres qui hébergent les cours accélérés, alors qu'il est bien prévu dans le PC2D le renforcement et l'appui aux alternatives éducatives et la mise en place d'un dispositif d'identification des élèves à risque de décrochage. C'est une situation assez inquiétante dans la mesure où les efforts fournis dans ce domaine par les Partenaires techniques et financiers ne pourront pas être capitalisés avant la fin des financements. Les alternatives éducatives notamment les Programmes de Cours Accélérés développées par des Partenaires Techniques méritent d'être renforcés par un financement intérieur pour permettre d'assurer à tous les enfants une éducation équitable (ODD4).

ii. Allocation de la totalité des ressources planifiées à la mise en œuvre du programme "Alphabétisation et promotion des langues nationales" pour permettre au programme d'atteindre les objectifs fixés dans le PSE.

L'accès équitable aux programmes d'alphabétisation et d'éducation pour les citoyens analphabètes de 15 ans et plus nécessite, l'amélioration des ressources allouées en vue d'atteindre la cible de 49 082 bénéficiaires en 2021. Par conséquent, la mise en œuvre du programme "Alphabétisation et Promotion des Langues Nationales" demande beaucoup plus de ressources que celles qui lui sont affectées (0, 8% du budget du MESTFP soit 569, 5 millions de FCFA) pour impacter la vie des populations. Suivant les simulations financières faites dans le PSE, l'alphabétisation a reçu presque le quart des ressources planifiées selon le niveau des objectifs à atteindre en 2019.

iii. Renforcer des capacités d'accueil des écoles maternelles et l'encadrement des animateurs

Au niveau maternel, il a lieu de renforcer les capacités d'accueil des écoles maternelles et l'encadrement des animateurs afin d'attendre la cible de 25% de TBPS fixée dans le PC2D en 2021. En effet l'évolution lente du TBPS entre 2017 et 2019 ne favorise pas l'atteinte de cette cible (TBPS 16,1% en 2017 à 16,8% en 2018, soit un gain de 0,7 point en pourcentage).

Il y a également la nécessité de renforcer le sous-secteur en infrastructures adéquates, en matériels didactiques essentiels afin d'atteindre la cible de 1200 salles de classe prévu dans le PSE 2018-2030 et le DPPD MEMP 2020-2022.

iv. Améliorer les ressources allouées à la qualité des enseignements

La qualité des enseignements tirée du PSE 2018-2030, s'arrime avec l'ODD 4 et l'axe stratégique 5 du PAG « amélioration des performances de l'éducation » ; mais la part des ressources allouées à la qualité des enseignements varie en dents de scie avec une tendance à la baisse depuis 2015, notamment au niveau du MEMP pour lequel le programme hors salaires a connu des hauts et des bas sur la période 2015-2019, prenant respectivement les valeurs de 18%, 24%, 16%, 18% et 11% de l'ensemble du budget du MEMP.

Face aux nombreux défis en matière de qualité des enseignements, il faudrait que l'Etat investisse davantage dans l'éducation afin d'assurer pour les prochaines décennies, des ressources humaines productives et compétitives. Pour cela les programmations au sein des différents ordres d'enseignement doivent faire de la qualité des enseignements une priorité pour l'atteinte de la cible 100% en matière de renforcement de la qualification professionnelle des enseignants (MEMP) le ratio étudiant -enseignants (71) pour le MESRS, le TBS et le taux de réussite aux examens pour ce qui est de MESFTP.

▪ Dans le Secteur de la Protection sociale

v. Créer un FADeC Affaires sociales pour améliorer l'appui de proximité aux plus démunis

Le ministère en charge des affaires sociales ne participe pas au Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC- affecté). Pourtant, les dépenses financières des communes dans ce secteur sont primordiales afin d'assurer les services de proximité et d'atteindre les personnes les plus vulnérables.

L'article 100 de la 97-029 portant organisation des communes en république du Bénin stipule que : « La commune a la charge de la réalisation, de l'équipement et des réparations des centres

publics de santé et de promotion sociale [...] Elle assure en outre l'entretien de ces centres et infrastructures. A cet effet, l'Etat lui transfère les ressources nécessaires. »

Ainsi, le soutien au secteur social se révèle être une compétence déléguée aux communes. Bien que des dotations soient transférées aux CPS chaque année par le MASM, le retard du transfert et l'insuffisance des ressources malgré les efforts d'augmentation au fil des années rendent capitale la création d'un FADeC Affaires Sociales pour renforcer l'appui de proximité aux plus démunis.

vi. La mise en service de l'Office central de protection et de répression de la traite des êtres humains de Za-Kpota



La commune de Za-Kpota est l'une des communes avec une forte pratique de violation des droits des enfants notamment les mariages forcés et précoces, la traite des enfants et l'exploitation économique des enfants. Afin d'assurer une protection aux enfants et appliquer les sanctions aux auteurs de cette pratique, l'infrastructure de l'office de protection mineurs et de répression a été érigée depuis 2015 mais n'est pas depuis lors fonctionnelle bien que les pratiques de violations des droits des enfants subsistent à Za-Kpota et dans les autres communes sous couverture géographique de l'office.

vii. Améliorer la prise en charge des personnes handicapées et de troisième âge.

Améliorer les ressources allouées à la prise en charge des besoins des personnes handicapées et du troisième âge, qui depuis des années ne bénéficie pas d'une attention particulière des acteurs de la chaîne de planification et de budgétisation puisque les allocations aux structures qui en ont la charge restent statiques.

Dans le Secteur de la Santé

viii. Améliorer les allocations au PIP du secteur de la santé

Bien que le budget du MS ait connu une hausse d'environ 7 milliards en 2020 par rapport à 2019, il

reste toujours en dessous des 10% de l’OMS et des 15% de l’Accord d’Abuja malgré les nombreux défis du secteur et les orientations et priorités définies dans le DPBEP. En plus, La part alloué à l’investissement en 2020 s’élève à 15 milliards soit 21% du budget global du MS. Il est à noter que les investissements proviennent à moitié du budget national et l’autre moitié des dons et prêts. Il est donc important de revoir à la hausse les allocations de ce secteur en 2021 afin d’assurer une mise en efficace du Plan National de Développement Sanitaire afin d’assurer la disponibilité des soins promotionnels, préventif, curatif, ré-adaptatif et palliatif de qualité, équitables et accessibles à tous les niveaux de la pyramide sanitaire du Bénin conformément à la Politique Nationale de la Santé.

Dans le secteur des Infrastructures de Transport

ix. La construction de la route Guéné-Karimama pour faciliter la libre circulation et l’amélioration des conditions de vie des populations.

En effet, l’absence d’infrastructures routières dans cette commune est l’une des raisons de sa paupérisation des conditions de vie difficile des populations et notamment des enfants



Le faible taux de scolarisation et de maintien des enfants de Karimama à l’école se justifie par la non sédentarisation des fonctionnaires enseignants affectés dans cette localité qui pour la plupart n’y logent pas ou y vivent et travaillent de façon partielle. Cette situation explique également les conditions sanitaires de la commune.

Autres requêtes spécifiques parvenues des communes

x. Education

COMMUNES	BESOINS LOCAUX
Cobly	Améliorer la couverture et l’offre de service éducatif par la mise à disposition de personnel qualifié en nombre suffisant, de matériel pédagogique et faire le suivi des enseignants.
Materi	Réaliser des tables-bancs pour équiper les modules qui existent déjà mais dépourvus de mobilier scolaire. Construire des salles d’alphabétisation dans les six arrondissements que

	compte la commune.
Sô-Ava	Définir un calendrier spécial pour faciliter les cours car l'inondation des écoles pendant la période de crue.
Boukoubé	Poursuivre la construction et l'équipements dans les écoles maternelles et primaires de la commune ; Appuyer la commune à animer de vastes campagnes de sensibilisation contre les pratiques néfastes au développement de l'éducation (grossesses non désirées ; mariage des enfants, harcèlement sexuel, châtement corporel, démission des parents, manque maturité des enfants.) ; Appuyer la commune à animer des émissions radio sur l'évolution du système éducatif (rôle et responsabilité des parents ; contrôle citoyen de l'action publique spécifique à l'éducation) ; Affecter un personnel enseignant qualifié à temps et s'assurer non seulement qu'il a pris service mais aussi de sa présence au poste.

La majorité des communes ont exprimé le besoin de salles de classe et de personnel enseignant qualifié dans les écoles primaires et secondaires.

Malgré les efforts du gouvernement en 2019 pour le recrutement des aspirants de la fonction enseignante déployés dans les écoles sur toute l'étendue du territoire, la collecte de données réalisée de septembre à octobre 2019 a montré la persistance du manque d'enseignants qualifiés au niveau des enseignements primaire et secondaire. Par ailleurs, le problème d'insuffisance de salles classe est resté endémique par rapport aux années antérieures.

Recommandation : Mettre en œuvre pour les trois prochaines années du DPBEP, un programme de construction de modules salle de classe dans toutes les écoles où le besoin se fait sentir.

Renforcer l'effectif des enseignants dans les écoles en poursuivant les réformes engagées dans ce sens.

xi Santé

COMMUNES	BESOINS LOCAUX
Abomey Calavi	Doter le centre de santé communal et l'hôpital de zone du personnel qualifiés en nombre suffisant vue la poussée démographique que connaît la ville depuis les cinq dernières années.
Copargo	Construire et équiper un laboratoire moderne au Centre de Santé communal car les populations sont obligées de se rendre à Djougou ou à Ouaké pour la plupart des analyses médicales. Les plus démunis abandonnent les soins dès qu'ils sont tenus de faire des analyses qui les orientent vers les autres villes.
Kouandé	Doter le centre de santé communal de Kouandé d'au moins un médecin et lever l'arrêt de l'accueil des malades à 17h.
Lalo	Recruter des agents de santé (professionnels de santé) sur poste pour la commune de Lalo.
Savalou	Construire un hôpital de zone moderne pour la zone sanitaire Savalou-Bantè.
Boukoubé	<ol style="list-style-type: none"> 1- Augmenter les capacités d'accueil et équiper les centres de santé de la commune de boukoubé. 2- Doter le centre de santé d'une ambulance ; 3- Diligenter le raccordement de la SONEB au centre de santé de Boukoubé.

xii. Environnement

COMMUNES	BESOINS LOCAUX
Abomey-Calavi	<ol style="list-style-type: none"> 1- Construire une décharge finale pour les déchets solides ménagers 2- Rendre fonctionnelle la police sanitaire et celle environnementale.
Cobly	Promouvoir la foresterie communale par l'appui des privés et des structures organisées dans la production de plants et de réalisation de plantations.
Copargo	Réaliser des caniveaux dans la ville de Copargo. Le manque des caniveaux a accentué le phénomène d'érosion à travers la ville. Ce qui provoque la dégradation des voies, l'inondation des écoles, des maisons ; la stagnation des eaux de ruissellement, véritable nid de moustiques.
Dogbo	Construire et réhabiliter les marchés (Central, Madjrè et Dévé)
Kpomassè	<ol style="list-style-type: none"> 1- Procéder à l'enlèvement des parcs à branchage et autres techniques rétrogrades dans le lac Ahémé et ses chenaux ; 2- Enlever les sédiments et procéder au dragage sectoriel du lac Ahémé et ses chenaux ; 3- Réaliser de nouveaux ouvrages antiérosifs ; 4- Réorganiser et renforcer les capacités des acteurs ; 5- Reboiser les rives dégradées du lac Ahémé ; 6- Assurer l'entretien périodique des voies d'accès aux sites de contrôle et de vente des produits halieutiques.
Lalo	Appuyer la commune à construire des infrastructures marchandes de qualités dans le marché de Hlassamè.
Ouaké	Accompagner la commune de Ouaké dans la mise en place d'un projet d'assainissement. Car il y absence d'un système de collecte des déchets ménagers dans les agglomérations et les grands centres de service public comme le centre de santé communal et le marché de Kassoua.
Tanguiéta	Offrir aux usagers du marché un cadre décent pour l'exercice de leurs activités en aidant la mairie de Tanguiéta pour la définition d'une politique innovante d'assainissement
Boukoubé	<ol style="list-style-type: none"> 1- Appuyer les communes à former les populations sur le reboisement et l'entretien des plants mis en terre ; 2- Aménager / protéger les forêts de la commune ; 3- Réglementer l'exploitation du bois ; 4- Renforcer le service forestier pour une meilleure gestion de l'exploitation du bois.

xiii. Eau et Energie

COMMUNES	BESOINS LOCAUX
Bopa	<ol style="list-style-type: none"> 1- Faire l'extension des raccordements de la SONEB dans la ville de Bopa surtout vers EEP AVOUNVEHOUE. 2- Réaliser des Adductions d'Eau Villageoise (AEV) dans KOWÉHO dans AGBODJI et TANVE dans LOBOGO.
Cobly	<ol style="list-style-type: none"> 1- Renforcer l'accès des populations à l'eau potable par l'amélioration du taux de couverture de la commune. 2- Construire des retenues d'eau pour abreuver les animaux.

Copargo	Rénover les installations de la SONEB afin de leur permettre de s'adapter aux exigences et aux besoins actuels de la population.
Dogbo	Améliorer le système de gestion des ouvrages en eau potable dans la commune.
Kérou	Construire les forages et les AEV dans les localités reculées et au niveau des établissements scolaires car les populations continuent de consommer les eaux provenant des sources d'eau alternatives
Kouandé	<ol style="list-style-type: none"> 1- Réaliser des points d'eau potable dans toutes les localités la commune de Kouandé ; 2- Faire l'extension des raccordements de la SONEB dans la ville de Kouandé.
Kpomassè	<ol style="list-style-type: none"> 1- Mettre en valeur les sources d'eau thermales de la commune ; 2- Améliorer le taux de desserte en ouvrages d'eau potable.
Lalo	Rendre disponible les pièces de rechange pour assurer la réparation des AEV en panne dans la commune de Lalo.
Materi	Réaliser des AEV dans les localités comme Pingou dans l'arrondissement, de Kotari et Nodi dans l'arrondissement de Nodi, de Doga dans l'arrondissement de Gouandé
Natitingou	Accroître l'approvisionnement en eau dans les quartiers.
Ouaké	Réaliser des points d'eau potable dans les localités la commune et appuyer l'extension de la SONEB en grande agglomération.
Pehunco	Extension SONEB, réalisation des forages
Savalou	<ol style="list-style-type: none"> 1- Appuyer la mairie à réhabiliter/réparer les AEV non fonctionnels, 2- Réaliser des extensions des réseaux d'AEV existants.
So-ava	Appuyer la commune à construire des AEV pour augmenter le taux de couverture en eau potable et assurer la bonne gestion et le renouvellement des équipements
Tanguiéta	Appuyer la mairie à réhabiliter et réparer les AEV non fonctionnels et réaliser des extensions des réseaux d'AEV existants.
Tori Bossito	Aider les mairies à se doter de main d'œuvre qualifiée et, à se ravitailler en pièces de rechanges en vue de réparations régulières et diligentes des ouvrages d'eau dans la commune.
Boukoumbé	<ol style="list-style-type: none"> 1- Réaliser les ouvrages hydrauliques (AEV) dans la commune ; 2- Extension des AEV vers d'autres villages ; 3- Extension du réseau de la SONEB dans l'arrondissement urbain ; Renouveler les équipements des ouvrages d'eau âgés de 10ans et plus.

xiv. Agriculture et sécurité alimentaire

COMMUNES	BESOINS LOCAUX
Cobly	Appuyer pour le compte de la sous-région, l'organisation et le développement des autres filières agricoles telles que le riz, le sésame, le fonio et l'arachide.
Copargo	Tracer des couloirs de passage à travers la commune qui est une porte d'entrée pour la transhumance sous-régionale.
Dogbo	<ol style="list-style-type: none"> 1- Doter les communes de machines agricoles 2- Sensibiliser les populations agricoles sur les nouvelles technologies agricoles et enjeux des changements climatiques

	3- Renforcer les capacités des agriculteurs et acteurs de conseil agricole
Kérou	1- Construire les magasins de stockage au profit des agriculteurs 2- Créer des conditions d'accès facile aux crédits par les producteurs 3- Apporter des projets dans la commune pour soutenir les producteurs tels que warrantage, subvention des intrants etc.
Kouandé	Construire un grand magasin de stockage d'engrais pour desservir les zones à forte production de coton.
Kpoamansè	1- Sécuriser les marécages et les bas-fonds de la commune ; 2- Promouvoir la culture du riz, de canne à sucre et les cultures de décrues sur les sites de marécages et bas-fonds de la commune ; 3- Promouvoir l'aquaculture 4- Prendre des mesures pour la réhabilitation de l'usine de tomates de Kpomassè.
Lalo	Rendre disponible dans l'Agence Territoriale de Développement Agricole 5 et plus précisément à Lalo des intrants agricoles subventionnés.
Matéri	1- Réhabiliter la retenue d'eau de Somou dans l'arrondissement de Matéri ; Réaliser une retenue d'eau à Yanga et à kougbouariga dans l'arrondissement de Tchanhoun-Cossi pour la pratique des cultures maraichères et de l'abreuvement des animaux ; Construction de deux grands magasins de stockages à Matéri, à Dassari et à Tantéga.
Pehunco	Vulgariser du nouveau code foncier
Savalou	Créer des parcs d'équipements pour les prestations des services en travaux agricoles (tracteurs, semoirs, batteuses) dans les arrondissements de Ouèsse, Tchetti, Doumè, Agbado, Lahotan, Kpataba et Logozohè.
So-Ava	Aménager des périmètres agricoles dans les zones de Sô-Ava, Ahomey-Lokpo et Houédo-Aguékou
Tanguiéta	Créer et doter tous les arrondissements de la commune de Tanguiéta des parcs d'équipements pour les prestations des services en travaux agricoles à savoir : tracteurs, semoirs, batteuses.
Boukoumbé	2- Réaliser les aménagements hydro-agricoles pour la maîtrise de l'eau ; 3- Mettre à disposition à temps les intrants (engrais, semence, produit phytosanitaires) pour la production vivrière ; 4- Augmenter la dotation FADeC Agriculture de la commune pour faire face aux défis du secteur Agricole ; 5- Construire des magasins de stockage-conservation de grande capacité des produits vivriers au moins un par arrondissement.

xv. Infrastructures routières et marchandes

COMMUNES	BESOINS LOCAUX
Adjarra	1- Tenir compte de la Commune d'Adjarra dans les prochaines programmations de voies à asphalté. Pas un seul mètre de bitume ni de pavée ne traverse la Commune 2- Appuyer la Commune dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan directeur d'aménagement et de gestion des zones humides.

Bopa	Réaliser le bitumage des routes Bopa-Lobogo-Tozounmè-Dogbo Bopa-Agbodji-Lalo, la construction du pont de DJIDJOZOUN.
Copargo	Réhabiliter la piste Copargo-Tanéka Béri- Tanéka-Koko -Anandana.
Dogbo	Achever le bitumage du tronçon du Couffo (Dogbo-Lalo) route inter Etat pour relier toutes les communes du Couffo
Kérou	Bibutumer la route inter-état n°8 Djougou-Pehunco-Kérou-Banikoara(Près de 210 Km) et de la bretelle Guèssou-Sud- Péhunco-Kouandé-Kota car la commune de Kérou est totalement enclavée
Kouandé	Réaliser : <ol style="list-style-type: none"> 1- le bitumage de la Voie Inter Etat Kota-Kouandé-Péhunco-Guessou Sud, 2- le bitumage de la voie Birni-Kouandé-Brignamaro.
Kpomassè	<ol style="list-style-type: none"> 1- Bitumer la route intercommunale Ouidah-Kpomassè-Allada ; 2- Bitumer la voie classée Kpomassè Centre/ Sègbohoulè ; 3- Bitumer la voie classée Ouidah / Tokpa-Domè via hôpital de zone.
Matéri	Bitumer l'axe inter-état Tiélé-Matéri-Gouandé-Doga (long de 50 km) ;
Natitingou	Réaliser la voie Natitingou-Yarikou, Kotopounga-Kouandé, Perma-Tchoumi-Tchoumi-Takonta (frontière Togo).
Sô-Ava	Paver/bitumer la route Akassato-Sô-Ava et aménagement des pistes à l'intérieur de la commune.
Boukoubé	<ol style="list-style-type: none"> 1- Améliorer les dotations FADeC Pistes pour réaliser les travaux d'entretien périodique/aménagement/ ouverture de pistes des infrastructures de transport rural et de construction des ouvrages de franchissement dans la commune ; 2- Réaliser les bretelles Boukoubé-Nadoba long de 7km et korontière-n'koita long de 15km.

Conclusion

Cet exercice annuel auquel nos organisations sont conviées hisse le Bénin au rang des pays respectant les normes de transparence budgétaire, notamment en ce qui concerne l'implication des citoyens au processus budgétaire.

Toutefois, des efforts majeurs restent à faire pour renforcer la transparence budgétaire en matière d'exécution et du contrôle budgétaire.

Social Watch Bénin et Alcrer et tous les acteurs membres des Groupes Thématiques et des CPC qui ont contribué à l'élaboration de ce document espèrent que leurs aspirations, préoccupations et requêtes seront prises en compte dans la définition du cadrage macro- économique et des perspectives budgétaires pour 2021.